

Fiche HMI n°5

Octobre 2009

Argumentaire pour une heure d'information syndicale

♦ Le cadre idéologique des suppressions de postes (et recours massif aux heures supplémentaires)

Quelles sont les motivations politiques ?

L'idéologie sous-jacente comporte deux axes premiers :
la diminution du périmètre de l'Etat et les économies budgétaires qui vont avec, d'une part, et d'autre part la croyance que le secteur privé est par essence et pour tout plus efficace.

Cette idéologie a donné naissance à un cadre légal constitué de :

- la **Loi Organique des Lois des Finances**, qui instaure des directions de missions transministérielles, chargés de « manager » des projets, et une politique par objectifs dont les critères ne sont pas débattus ;
- la **Révision Générale des Politiques Publiques**.

La deuxième phase de cette loi a débuté en avril 2008. Elle montre la volonté de **réduire les activités des administrations publiques ainsi que les investissements sociaux**. Actuellement, le projet de « loi sur la mobilité », qui en fait partie, permettra le licenciement d'un fonctionnaire qui refuserait trois propositions de poste.

Pour accompagner les suppressions de postes, la loi prévoit la réorganisation, la fusion et la suppression de services de proximité (maternités, tribunaux, TA, prudhommes, établissements culturels...). Elle prévoit aussi la restriction de la politique sociale (logement social, remboursements de santé, éducation).

Ceci ne peut tenir sans un troisième pilier, **la répression des pauvres** tandis qu'on est indulgent avec les riches.

Ainsi les orientations issues de la RGPP prônent le contrôle des bénéficiaires des prestations sociales. La fusion du Trésor et des Impôts (avec moins de postes) va mettre à mal le contrôle fiscal, et surtout celui des grosses entreprises et des riches particuliers.

On ne peut d'ailleurs évoquer ces choix idéologiques sans se poser la question de l'utilisation des richesses produites, et de leur répartition.

Les autres choix qui valident cette interprétation

D'autres choix politiques donnent une idée des priorités actuelles :

- **des flux financiers en direction des plus favorisés**

cadeau fiscal de quinze milliards aux ménages les plus favorisés ; très importantes baisses de cotisations sociales accordées aux grosses entreprises ; bouclier fiscal ; privatisation des concessions d'autoroute quand les investissements étaient rentabilisés (alors qu'on aurait pu utiliser ces revenus au profit de la collectivité) ; déduction d'impôt (à hauteur de 50%) pour les personnes qui peuvent offrir des cours particuliers à leur enfant... donc la collectivité paye un soutien scolaire aux enfants de certains ménages aisés ; les municipalités devront aussi financer les écoles privées d'autres villes :

http://www.lemonde.fr/politique/article/2009/09/28/les-municipalites-devront-financer-les-ecoles-privées_1246443_823448.html

- **la réduction des services publics et des investissements sociaux**

augmentation du forfait hospitalier (après la tarification T2A qui appauvrit l'Hôpital Public et favorise les cliniques privées) ; moindre proportion de suppressions dans l'enseignement privé que dans le public ; académie de Lille parmi les plus touchées par les suppressions de postes, alors que sa situation socio-économique et scolaire est une des plus défavorisée du pays ; réduction drastique du service public d'orientation ; menace de privatisation de la Poste (par le biais de sa transformation en S.A.) comme cela s'est passé pour EDF et GDF.

NB – L'argumentation concernant l'intérêt des usagers est très contestable : l'électricité produite par EDF était l'une des moins chère d'Europe avant la privatisation.

D'autre part, on parle de faire davantage appel à des externalisations (sous-traitances) qui coûteront forcément plus cher (certaines missions de l'ANPE rapportent beaucoup aux agences privées partenaires, sans un meilleur résultat).

Quel objectif corrélé le gouvernement cherche-t-il à atteindre ?

→ **Le renforcement de la hiérarchie et la contractualisation**

Il s'agit d'individualiser le recrutement, voire de le précariser, afin que les personnes se retrouvent seules devant la hiérarchie, et que soient plus malaisée la contestation.

Dans l'Éducation nationale, cet effet s'accroîtra si certaines propositions du rapport Pochard sont traduites dans la loi, comme la rémunération au « mérite », ou l'« autonomie » des établissements (surtout destinée à diminuer l'engagement financier de l'État et à renforcer le pouvoir du chef), ou encore l'évolution des conseils pédagogiques comme garants de l'application du projet d'établissement (ce qui en ferait un échelon hiérarchique de plus), ou enfin le recrutement d'au moins 10% de chefs d'établissement hors de l'Éducation nationale. La création des EPEP procède de la même logique. C'est ce qui se passe avec la loi Pécresse pour les universités.

Les suppressions de postes dans l'Éducation nationale en nombres

- 2008 : 11 200 – académie de Lille : 800 environ (3 900 les cinq années précédentes) ;
 - 2009 : 13 500 dont 12 500 dans le public – académie de Lille : 600 environ ;
 - 2010 : 16 000 suppressions de postes prévues
- pour un total de **50 000** suppressions dans toute la France entre 2007 et 2010.

L'argument de la baisse démographique est plus que jamais irrecevable : la hausse démographique du premier degré n'a été compensée par aucune création, et se fait sentir dans les collèges. Cela n'empêche pas les suppressions massives de continuer.

♦ **Conséquences pratiques dans le second degré (général et professionnel)**

Classes surchargées, 4 800 élèves de 3^{ème} non affectés après la phase d'orientation de juin (même si la troisième phase devrait résorber ce nombre), doublant-es de terminale non réinscrit-es dans leur lycée, classes sans prof avec solutions de dernière minute, horaires officiels parfois difficiles à respecter, sous-traitance de certains services, individualisation des carrières par le biais de « compétences » et de « projets », avec des entretiens individuels fondés sur des objectifs définis par la hiérarchie, comme cela se fait déjà pour les TOSS, forte diminution des places aux concours (-50% depuis 2002), multiplication des missions (remplacements à l'interne, réunions, orientation assurée par plusieurs acteurs en raison d'un nombre insuffisant de conseiller-es, sous-effectifs en cantine, en entretien, en vie scolaire)...

et finalement dégradation des conditions de travail des contractuel-le-s, des vacataires, des TZR, puis de toutes et tous. La qualité de l'accueil des élèves et des enseignements en pâtira nécessairement. Au passage, remarquons que l'État emploie près de 1,5 million de précaires, soit 16% des personnels (contre 12% dans le privé) ! Et leur nombre risque de s'étendre encore à l'avenir : pour les enseignant-e-s par exemple, grâce au vivier qui sera de fait créé par la mastérisation... voilà comment résoudre ce que le rectorat appelle « le problème des TZR », protégés (bon an mal an) par le décret D 50-581. Les TOSS, secrétaires et enseignant-e-s en contrat précaire font le même métier que nous, mais sont pourtant soumis à davantage de contraintes hiérarchiques. Le rectorat ne respecte pas le droit à la formation des contrats CAV/CAE pourtant prévu par les textes.

Nombre de postes sont transformés en heures supplémentaires. Ici ou là, le volant de HS dans une matière est équivalent à un temps plein. Cette généralisation des heures sup' entraîne la dégradation des conditions et de la qualité des enseignements, parfois des tensions entre collègues ou des pressions des chefs d'établissements.

Même si les personnels en ont acceptées moins que prévu, le choix que font certain-es, pas toujours nécessaire, permet aux ministres d'affirmer que tout va bien... pendant la transition vers un autre modèle (dualisation sociale et développement d'un marché scolaire).

Notons enfin à la volée une déclaration sibylline du DRH de l'académie faite en CAPA : « le régime des mutations de l'éducation nationale est dérogatoire à celui de la Fonction publique ». Est-elle anecdotique, dans le contexte du projet de « loi sur la mobilité » ?

Un premier pas vers la contractualisation : l'intention de développer des partenariats avec des clubs sportifs pour l'UNSS et d'inviter des intervenants extérieurs à animer des ateliers hors temps scolaires en art plastique et éducation musicale.

◆ La « réforme » du lycée professionnel

Elle entraîne un amoindrissement du volume de la formation offerte aux élèves (dont une partie est déjà en difficulté scolaire), la fermeture de certaines formations, la fusion de certains établissements, la diminution de passerelles entre filières (suppression des premières d'adaptation). Elle permettra l'« économie » de 10 000 postes. Dans les LP le proviseur reçoit une dotation globale horaire à répartir sur les trois années qu'il répartit comme il l'entend. Dans un même établissement cohabitent parfois les deux systèmes (BEP deux ans/bac pro trois ans), ce qui accentue encore le poids des choix hiérarchiques.

Le recours à l'apprentissage est souvent cité. Or, l'apprentissage est aussi un moyen pour le patronat de recruter une main d'œuvre docile et sous-payée et il n'offre aucune qualification pour l'avenir. De même, à la suite du rapport Thélot, les élèves se destinant à la voie professionnelle sont évalués selon des « **compétences** ». Ces dernières pourraient à terme se substituer aux diplômes et qualifications, reconnues par les conventions collectives : cela aurait une incidence sur le niveau de salaire. Il s'agit donc de répondre aux desiderata des entreprises : cette évaluation par compétences est préconisée par le Medef et il est question de développer les partenariats école/entreprise. Notons enfin que la réforme du bac pro répond à une proposition de... l'UIMM (Union des Industries Métallurgiques et Minières) !
--> Lire <http://www.skolo.org/spip.php?article1099>

Le but de l'école est-il de former des gens immédiatement employables ou de permettre l'épanouissement de chacun-e dans tous les domaines ? La **violente réduction des effectifs des conseiller-e-s d'orientation** donne un indice...

◆ Service public d'orientation

Tous les postes ne sont volontairement pas pourvus : sur les 12 etp dégagés par les COP en temps partiel, le rectorat a décidé de n'en pourvoir que 6. 12 postes fixes restent aussi non pourvus après les mutations, et bien des remplacements ne sont pas assurés. Il manque finalement environ 20 postes de COP sur 319 cette année ! Mais c'est un choix politique : 50 postes étaient ouvertes au concours pour 300 départs à la retraite annuels. Cela équivaut au remplacement d'un départ à la retraite sur six. En trois ans, 700 postes de COP ont disparu, c'est-à-dire 16 % du corps. Et pendant ce temps on répartit les missions entre différents acteurs peu formés sur cette question (dont les PP), dans l'attente de la régionalisation du service et de sa soumission aux intérêts des employeurs locaux. La réponse à la question ci-dessus se précise...

◆ La « réforme » du lycée général

Elle a été annoncée en catimini le 17 juillet 2008, et on a pu constater la volonté d'aller vite pour empêcher l'information, le débat et la mobilisation. La mobilisation forte de septembre à décembre 2008 a obtenu son report, mais nombre d'établissements se sont vus « invités » à l'expérimenter.

Les mesures qui étaient prévues :

- des modules d'enseignements semestriels, avec des changements d'emploi du temps, et pour conséquences la baisse des heures d'enseignement ou la transformation de certaines matières en options (LV, philo, EPS ?) ;
- un baccalauréat unique, mais sans garantie d'une absence de hiérarchie entre filières ;
- l'« autonomie des établissements (voir le document « 16 points de convergences » signé par plusieurs syndicats... mais pas par SUD éducation !). Sous ce mot à connotation positive se cache en réalité la **concurrence entre établissements**.

Elle risque d'entraîner la mise sous pression des personnels en vue de la concrétisation du projet d'établissement (injonction de participer à des « opérations de comm' » ou encore à réaliser des objectifs chiffrés au détriment de la réussite pédagogique).

Les inégalités entre établissements se creuseront, puisqu'il s'agit d'autonomie budgétaire ; **l'assouplissement de la carte scolaire** accentuera cet effet, et les établissements qui auront une meilleure image choisiront les meilleur-e-s élèves. Aucune étude d'impact de cette mesure n'a été faite.

L'objectif principal réel est de faire des économies sous couvert d'« égalité des chances », que nous ne devons pas confondre avec **l'égalité des droits**. Le second objectif est de séparer une éducation d'élite pour l'élite et une éducation à l'employabilité pour le reste. Le troisième effet est de bien hiérarchiser les personnels et les élèves.

Là aussi : réduction de l'État social, concurrence entre les personnes, hiérarchisation accrue.

◆ La « réforme » dans le premier degré

Il s'agit d'une réforme autoritaire, faite sans concertation, dans un souci d'économie et avec une conception passéiste de l'école.

La « réforme de l'école »

« **Jardins d'éveil** » **payants** : n'ont-ils pas le même objectif, couplé à une sélection par l'argent, alors que l'impact bénéfique de la possibilité d'accueil dès deux ans sur la réduction des inégalités scolaires a été établi ? Il est vrai que X. Darcos croit que le travail en maternelle consiste à changer les couches et à surveiller la sieste.

La semaine de quatre jours supprime deux heures d'enseignement hebdomadaires, et allonge les journées des enfants. Elle ne tient pas compte des rythmes de l'enfant.

Aide personnalisée et RASED : les modalités d'application de l'AP ne sont pas un modèle d'organisation ; elle risque d'être contre-productive car considérée comme une « double peine » par les bénéficiaires. Dans le même temps, nombre de postes en RASED ont été supprimés : de l'aveu de Luc Ferry lui-même, il s'agissait avant tout de faire des économies. Suite à la mobilisation très importante des personnels, il avait été annoncé qu'une partie serait sédentarisée sur des écoles et l'autre sur des groupements d'école. Or, en contradiction avec les annonces, l'Inspection académique du Pas-de-Calais a pondu une circulaire définissant des « lettres de mission » ou « de service » à signer par les personnels et qui listent 25 priorités professionnelles. Par les priorités décrites, cette liste remet en cause les fondements professionnels des RASED, et par sa longueur elle cherche à saper l'efficacité du Réseau, le tout sur fond de très fortes pressions hiérarchiques. SUD éducation 59/62 appelle tou-te-s les maîtres-ses E et G à ne pas signer ces lettres !

Plus d'infos : <http://sudeduc5962.lautre.net/spip.php?article915> et <http://rased-en-lutte.net/>

Les nouveaux programmes ont une vision arriérée des apprentissages. Le « par cœur » est étendu : en mathématiques, où la maîtrise mécanique des techniques opératoires passe avant l'étude des stratégies de résolution et la compréhension du sens des opérations ; en français, où on ne parvient pas à se satisfaire de l'augmentation du volume horaire, car l'apprentissage mécanique de règles d'orthographe et de conjugaison prime sur la compréhension des règles ou de la structure de la phrase.

Pour que ces programmes tiennent sur quatre jours, il faut réduire le temps consacré aux enseignements qui permettent de mieux comprendre le monde ; du temps est de fait dégagé pour pousser les enseignant-e-s à participer au soutien hors temps scolaire, et on diminue les postes d'enseignement spécialisé, dont on néglige l'expertise en remédiation.

Les déobéisseurs subissent un **harcèlement juridique** de la hiérarchie.

Lire <http://www.sudeducation.org/article3166.html>

<http://www.rue89.com/2009/09/28/erwan-redon-prof-desobeisseur-mute-doffice-par-sa-hierarchie>

Enfin, on tient beaucoup moins compte du temps de maturation intellectuelle nécessaire à la compréhension de certaines notions.

Le fichage des élèves

Toujours d'actualité, même si la mobilisation contre Base-élèves a permis d'exclure certains champs contestables des renseignements à apporter. N'oublions pas que d'autres fichages ont fait parler d'eux ou sont à l'œuvre (SCONET, EDVIGE/EDVIRSP, CRISTINA, ou encore pressions pour centraliser en ligne un maximum de renseignement sur élèves ou personnels...). Voir <http://www.nonaedvige.ras.eu.org/>

Le contexte est celui d'une société où en trois ans le nombre de caméras de vidéosurveillance a grimpé de 80 %, malgré les études d'impact négatives, et où le fichier de police STIC malgré ses nombreuses erreurs répertorie 23 millions de personnes,

La création des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) est plus que jamais d'actualité. Il s'agit de regrouper plusieurs écoles en un seul établissement dirigé par un conseil d'administration où les collectivités locales ont une place importante au détriment du Conseil d'école – et donc des enseignant-e-s et des parents. Ce regroupement a aussi un but budgétaire et vise le développement de la concurrence entre établissements. De plus, un EPEP existant peut intégrer une ou plusieurs écoles privées de sa zone. Outre la part plus grande donnée à l'enseignement privé grâce à cette « normalisation », les véritables enjeux de la création des EPEP sont masqués : suppression de postes, autonomie des établissements, renforcement du pouvoir hiérarchique, territorialisation poussée de l'école primaire.

◆ La formation des enseignant-e-s

La « mastérisation » conduira à une moindre formation professionnelle. Les stagiaires seraient mis en situation avec un service complet, et donc utilisables comme « variables d'ajustement ». La création d'un statut différent permettrait pendant la période de transition de diminuer les résistances à ce projet. Enfin, cela entraînera la création d'un vivier de remplaçant-e-s précaires grâce aux personnes qui n'obtiendraient pas la titularisation.

Lire <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article508> et <http://www.sudeducation.org/article3145.html> et <http://www.sudeduccreteil.org/spip.php?article775> et <http://www.sudeducation35.fr/spip.php?article43> ou http://www.sudeduc86.org/IMG/pdf/courriel_info_UP_n15_11_08.pdf

◆ Le supérieur

Conformément à la loi Pécresse, l'attribution des moyens aux universités se fait selon un classement. Les partenariats public / privé auront des conséquences sur les priorités, les disciplines enseignées, et les choix de recherche. Des « pôles d'excellence » seront créés, qui se verront attribués davantage de moyens que les autres universités, en échange de spécialisations... et à votre avis dans quelles zones ? La modification du statut d'enseignant-chercheur favorisera la concurrence entre les personnes pour l'attribution des temps et crédits de recherche. Cerise sur le gâteau, la reconnaissance des diplômes catholiques a été signée entre le gouvernement et le Vatican le 18 décembre 2008 au Quai d'Orsay.

Lire <http://sudeduc5962.lautre.net/spip.php?article631>

◆ Une remise en cause insidieuse des droits syndicaux

Le service minimum à l'école a été instauré, au prétexte du droit aux parents à voir leurs enfants accueillis en toute circonstance. Des personnels municipaux peuvent être amenés à garder les enfants, sur ordre de la municipalité. Ils sont payés de façon forfaitaire, par le biais de reversement par l'Etat d'une partie des retenues sur le salaire des grévistes.

Toujours à l'école, le droit de grève est contrôlé avec l'obligation des personnels de se déclarer gréviste 48 heures à l'avance. À ce propos, rappelons que seule la constatation de l'absence le jour même de la grève permet légalement à l'administration la retenue sur salaire : on peut donc changer d'avis. À ceci s'ajoute l'obligation d'anticiper le préavis de grève afin d'organiser des « négociations »... ou serait-ce pour rendre plus difficile la grève ? Actuellement c'est le préavis fédéral qui protège les personnels du premier degré.

Enfin, la Direction des Ressources Humaines du ministère a donné une interprétation contestable du droit syndical et a invité les écoles à ne pas accepter les heures d'information syndicale pendant le temps d'enseignement ou de soutien des enseignants.

◆ La mobilisation porte ses fruits

- Mobilisation contre Base-élèves en 2007 - 2008, dont SUD éducation a été l'un des initiateurs, et à laquelle des parents se sont associés, pour notamment empêcher des transferts d'informations : des avancées mais il convient de rester vigilants.
- Mobilisation des professeur-es de philosophie en juin 2008 et en 2009, avec le soutien de SUD éducation 59/62, contre la réduction du temps de correction au préjudice de sa qualité.
- Intervention de commissaires paritaires qui a évité la fusion de deux zones de remplacement du littoral, même si celle des zones de Lille et Roubaix-Tourcoing n'a pu être empêchée ; pour certaines matières dites « rares » et pour la philosophie, on a aussi évité qu'il n'y ait qu'une seule zone pour toute l'académie !
- Plusieurs lycées mobilisés en 2007-2008 ont obtenu la restitution de postes – même si cela ne règle pas la question de fond.
- La mobilisation lycéenne contre la « réforme » Darcos a quand même obtenu son report, mais il faudra sans doute remettre le couvert puisque des syndicats l'ont signée (SGEN, UNSA) et d'autres se sont abstenus (SNES).
- Le mouvement de désobéissance pédagogique des refuseux-ses déstabilise le gouvernement par son étendue territoriale et sa radicalité. L'État a été condamné pour plusieurs retraits sur salaire par la justice administrative. Par ailleurs, il y a eu de

nombreuses motions de Conseils d'école contre les nouveaux programmes et les 60 heures d'« aide personnalisée ».

- De nombreuses assemblées générales de parents et personnels se sont réunies l'année dernière et ont commencé la réflexion sur l'école, quand elles n'ont pas mené d'actions.

♦ **La position syndicale de SUD éducation 59/62**

Nous prônons l'application de programmes émancipateurs, avec les personnels nécessaires. Cela exige un réel temps de formation, et l'amélioration de nos conditions de vie et d'enseignement par le recrutement de titulaires, la baisse du temps de travail et l'augmentation des salaires.

Nous défendons tous les personnels quel que soit leur statut. Nous sommes d'ailleurs pour l'instauration d'un statut unique. Nous défendons nos collègues en contrat précaire et revendiquons leur titularisation sans condition. Nous refusons la cogestion avec la hiérarchie. Nous revendiquons l'auto-gestion. Notre syndicat fonctionne d'ailleurs sur ce principe.

Les personnels et usagers sont les premiers acteurs des luttes comme de la défense du service public d'éducation. Seule une mobilisation forte, unitaire et durable permettra d'obtenir des réponses, vers une autre école dans une autre société.

Plus largement, dans le contexte de casse des services publics et dans une démarche interprofessionnelle, SUD éducation et Solidaires invitent leurs partenaires syndicaux à débattre à **la base** pour établir des stratégies de luttes unitaires qui puissent stopper la politique antisociale du gouvernement, qui ne sert pas l'intérêt général mais les intérêts de 7% de la population.

♦ **Lire aussi**

La fiche HMI n°2 (janv. 08) qui met en évidence la cohérence idéologique des réformes.

La fiche HMI n°4 (janv. 09) qui liste toutes les contre-réformes dont a été victime l'Éducation nationale.

<http://sudeduc5962.lautre.net/>

<http://sudeduc5962.lautre.net/>

<http://solidaires.org/>

<http://rased-en-lutte.net/> le site du collectif RASED62.

<http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/index-252147.html>

Blog pour faire connaître des réflexions et des initiatives qui favorisent une résistance citoyenne du monde enseignant pour faire échec aux lois qui dé-construisent l'Éducation Nationale.

<http://www.resistancepedagogique.org/> le site du réseau des enseignants de primaire en résistance.

<http://www.skolo.org/> le site de « L'Appel pour une école démocratique » (Aped), qui est un mouvement belge qui milite en faveur du droit de tous les jeunes d'accéder à la compréhension du monde et à la capacité d'agir sur leur destin individuel et collectif.